

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification n° 1

Décembre 1984
à la

Amendment No. 1

December 1984
to

Publication 335-2-12
1983

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

Deuxième partie: Règles particulières pour les chauffe-plats et appareils analogues

Safety of household and similar electrical appliances

Part 2: Particular requirements for warming plates and similar appliances

La modification contenue dans le présent document a été approuvée suivant la Règle des Six Mois.

Le projet de modification, discuté par le Comité d'Etudes n° 61, fut diffusé en août 1983 pour approbation suivant la Règle des Six Mois, sous forme de document 61(Bureau Central)339. Pour de plus amples renseignements, consulter le rapport de vote, document 61(Bureau Central)385.

The amendment contained in this document has been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendment, discussed by Technical Committee No. 61, was circulated for approval under the Six Months' Rule in August 1983, as Document 61(Central Office)339. Further details can be found in the Report on Voting, Document 61(Central Office)385.



© CEI 1984

Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

PRÉFACE À LA DEUXIÈME ÉDITION

Page 6, deuxième alinéa après le tableau.

Remplacement:

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la Publication 335-1 de la CEI. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition (1976) de cette publication, modifiée par les modifications n° 1 (1977), n° 2 (1979) et n° 3 (1982). Les éditions ou modifications futures de la Publication 335-1 de la CEI pourront être prises en considération.

La présente deuxième partie complète ou modifie les articles correspondants de la Publication 335-1 de la CEI de façon à la transformer en norme CEI: Règles de sécurité pour les chauffe-plats (deuxième édition).

Lorsqu'un paragraphe particulier de la première partie n'est pas mentionné dans cette deuxième partie, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque cette deuxième édition spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», la prescription, la modalité d'essai ou le commentaire correspondant de la première partie doit être adapté en conséquence.

22. Construction

Page 24

22.101 *Remplacer les modalités d'essai par ce qui suit:*

La vérification est effectuée par les essais suivants.

On laisse tomber à plat sur la surface en verre, en céramique ou en matériau analogue, d'une hauteur de 15 cm, un récipient à fond de cuivre ou d'aluminium dont le fond est plat, sur une distance de 12 ± 1 cm, dont les bords sont arrondis suivant un rayon d'au moins 1 cm et qui est rempli uniformément d'une quantité de sable ou de plomb jusqu'à une masse totale de 1,8 kg.

Cette opération est effectuée dix fois de suite sur l'appareil froid.

L'appareil est ensuite mis en fonctionnement à la tension nominale ou à la limite supérieure de la plage nominale de tensions, jusqu'à établissement des conditions de régime.

Immédiatement après, un carré de coton ayant les dimensions de 40 cm × 40 cm et une masse comprise entre 140 g/m² et 175 g/m² à sec, imbibé d'eau froide et plié quatre fois de façon à constituer un coussinet ayant les dimensions approximatives de 10 cm × 10 cm, est appliqué sur la partie la plus défavorable de la surface de verre, céramique ou matière analogue.

Après ces essais, la surface ne doit pas être brisée et ne doit présenter aucune craquelure visible à l'œil nu, et l'appareil doit satisfaire à l'essai du paragraphe 16.2.

PREFACE TO THE SECOND EDITION

Page 7, second paragraph after the table.

Replacement:

This Part 2 is intended to be used in conjunction with IEC Publication 335-1. It was established on the basis of the second edition (1976) of that publication, as modified by Amendments No. 1 (1977), No. 2 (1979) and No. 3 (1982). Consideration may be given to future editions of or amendments to IEC Publication 335-1.

This Part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC Publication 335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for warming plates (second edition).

Where a particular sub-clause of Part 1 is not mentioned in this Part 2, that sub-clause applies as far as is reasonable. Where this second edition states "addition", "modification" or "replacement", the relevant requirement, test specification or explanatory matter in Part 1 should be adapted accordingly.

22. Construction

Page 25

22.101 *Replace the test specifications by the following:*

Compliance is checked by the following tests.

A vessel having a bottom of copper or aluminium, which is flat over a distance of 12 ± 1 cm and has edges rounded with a radius of at least 1 cm, and uniformly filled with sand or shot to a total mass of 1.8 kg, is dropped flat, from a height of 15 cm, onto the surface of glass, ceramic or similar brittle material.

This operation is carried out ten times in succession on the cold appliance.

The appliance is then operated at rated voltage or at the upper limit of the rated voltage range, until steady conditions are established.

Immediately afterwards, a cotton sheet having dimensions of 40 cm \times 40 cm and a mass between 140 g/m² and 175 g/m² in the dry condition, which is soaked with cold water and then folded four times so as to form a pad having dimensions of approximately 10 cm \times 10 cm, is applied to the most unfavourable part of the surface of glass, ceramic or similar brittle material.

After these tests, the surface shall not be broken and shall show no crack visible to the naked eye, and the appliance shall withstand the test of Sub-clause 16.2.